

TROC & PUCES HLHB

DIMANCHE 27 OCTOBRE 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION



INFOS PRATIQUE

Type d'évènement : Troc & Puces / Vide Dressing

Date : Dimanche 27 Octobre 2024

Lieu : Gymnase Victor Hugo - Rue Léon Blum, 56700 Hennebont

Bulletin à expédier à : Pierre Olivier HARMÉGNIES - 3 Allée de Groix, 56520 GUIDEL

Contact - pour tous renseignements : troc@hlhb.fr | 06 85 31 41 73 / 06 16 64 08 85

EXPOSANT

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ Téléphone : ____/____/____/____/____

E-mail : _____@_____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° pièce d'identité : _____ *(Joindre la photocopie)*

Délivrée le : ____/____/____ À : _____

Nature des objets mis en vente : _____

Profil : Particulier Professionnel Association

TARIFS AU MÈTRE LINÉAIRE

4.00€ le mètre linéaire avec table // 3.00€ le mètre linéaire sans table.

Nombre de mètre : _____ x 4.00 € = _____ €

Nombre de mètre : _____ x 3.00 € = _____ €

Total : _____ €

Nombre de personnes sur le stand : _____ personne(s).

Chèque à l'ordre de : HENNEBONT-LOCHRIST HANDBALL

RÈGLEMENT

Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi 1901. Ils seront réputés exposants lorsque le bulletin d'inscription, daté, signé et accompagné du règlement sera parvenu à l'organisateur.

IMPERATIF : Préciser la nature des objets (ex : jouets usagés, vêtements, bibelots...)

Pour les particuliers, seule la vente d'objets personnels et usagers est autorisée. Les objets acquis pour la revente sont interdits. Aucun particulier ne peut participer à plus de deux ventes par an sur l'ensemble du territoire national.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation. Pour des raisons de sécurité, il pourra arrêter les inscriptions à tout moment. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement dans les 15 jours avant la manifestation.

Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, en cas de vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.

Installation de la marchandise le dimanche matin à partir de 6h00. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 8h00 et ne pas remballer avant 18 heures. Les emplacements non occupés à 9h00 seront déclarés vacants et réattribués en cas de demande.

Les tables sont prêtées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations. Les dommages seront payables sur le champ. Chaque participant devra laisser son emplacement propre !

SIGNATURE

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Fait le : ____/____/____ À : _____

Signature :